



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

1^{er} juin 2020

À cette séance ordinaire, tenue à huis clos au Centre Municipal le 1^{er} juin 2020, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. Mme Danielle Roy est absente. L'assemblée débute. Il est vingt et une heures onze (21h11).

Étude et discussion sur les points à l'ordre du jour avant la séance.
Dépôt du rapport du maire.

81-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

82-20

Autorisation tenue de la séance à huis clos à la salle municipale avec mesures de distanciation

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours et qui a été prolongé jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du directeur général secrétaire-trésorier que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et du directeur général secrétaire-trésorier soient autorisés à y être présent, à la salle municipale, en respectant la distanciation de deux (2) mètres entre chaque membre présent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois

et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Sainte-Hénédine accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général secrétaire-trésorier puissent y participer en personne en respectant les mesures de distanciation en vigueur.

83-20

Adoption des procès-verbaux du 4 et 18 mai 2020

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que les procès-verbaux du 4 et 18 mai 2020 soient adoptés tel que présentés.

84-20

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 6 au 7 mai 2020

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés du paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos : 500798 à 500801	totalisant : 9 063.16 \$
Les paiements directs numéros : 945 à 953	totalisant : 8 566.45 \$
Les chèques numéros : 15347 à 15356	totalisant : 97 356.32 \$

Pour un grand total de : 114 985.93 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

1^{er} juin 2020

85-20

Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt route Langevin

Avis de motion est donné par Jean-François Nadeau qu'à une séance subséquente sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour les travaux sur la route Langevin entre le 73 rue Langevin et la limite de Saint-Isidore.

Le dépôt du projet de règlement est fait séance tenante.

86-20

Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt route Sainte-Caroline

Avis de motion est donné par Rabia Louchini qu'à une séance subséquente sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour les travaux de réfection sur la route Sainte-Caroline.

Le dépôt du projet de règlement est fait séance tenante.

87-20

Avis de motion et dépôt du règlement d'augmentation du fond de roulement

Avis de motion est donné par Rabia Louchini qu'à une séance subséquente sera présenté pour adoption un règlement d'augmentation du fond de roulement.

Le dépôt du projet de règlement est fait séance tenante.

88-20

Autorisation prise en charge des activités du terrain de jeux et de la piscine pour l'été 2020 + autorisation compte bancaire des loisirs à cette fin et autorisation signature document au maire et aux employés municipaux

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la part du comité des loisirs CLOSH mentionnant que le comité désire se retirer du dossier terrain de jeux pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée par la Santé publique aux municipalités pour la tenue de terrain de jeux pour l'été 2020 et ouverture de la piscine, en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur en lien avec la pandémie;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra utiliser le compte bancaire des loisirs pour la gestion du camp de jour et la piscine pour l'été 2020;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise les employés municipaux à prendre en charge la gestion du terrain de jeux et de la piscine pour l'été 2020. Que le conseil autorise aussi les transactions au compte des loisirs concernant la gestion du camp de jour et piscine par subrogation. Que le conseil autorise le maire ainsi que les employés municipaux à signer les différents documents concernant la gestion du terrain de jeux pour l'été 2020. Que le conseil autorise le financement de l'activité jusqu'à concurrence de 30 000 \$ à même son budget courant de l'année en tenant compte que la subvention de fonctionnement prévue sera utilisée à cette fin.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

1^{er} juin 2020

89-20

Autorisation événement pour contester la fermeture de la quincaillerie de Sainte-Hénédine prévue aux articles 7.13 et 8.11 du règlement sur la qualité de vie

CONSIDÉRANT que les citoyens et gestionnaires d'entreprises agricoles du territoire de Sainte-Hénédine sont mécontents de la fermeture de la quincaillerie;

CONSIDÉRANT que l'article 7.13 et 8.11 du règlement sur la qualité de vie concerne la paix et l'ordre public, plus précisément l'interdiction de faire des parades, marches ou courses dans un endroit public ou sur un chemin public sans l'autorisation de la municipalité;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et Rabia Louchini sous division de Clermont Maranda et Jean-François Nadeau

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise la tenue d'un événement, selon les règles à être établies par les organisateurs et qui seront communiqués à la municipalité et à la sureté du Québec, pour démontrer le mécontentement face à la fermeture de la quincaillerie de Sainte-Hénédine par le groupe Avantis.

90-20

Attestation dépôt état financier au 30 avril 2020

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil par le directeur général secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt par le directeur général secrétaire-trésorier des états financiers au 30 avril 2020 soit des revenus de 1 752 746 \$ et des dépenses et affectation de 580 093 \$.

91-20

Autorisation participation à l'activité ADMQ (web diffusion)

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à une activité organisée par l'ADMQ se déroulant entièrement par web diffusion (9 séminaires);

CONSIDÉRANT que le directeur général secrétaire-trésorier a manifesté le désir de participer à cette activité;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à participer à cette activité au coût de 375.00 \$ + taxes. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement prévu à cette fin.

92-20

Autorisation restriction d'eau

CONSIDÉRANT le temps sec que nous avons eu en avril et mai;

CONSIDÉRANT que la consommation d'eau a augmentée de façon importante, soit plus de 30% depuis la fête des Patriotes;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à émettre un avis de restriction d'utilisation d'eau de l'aqueduc municipal au moment opportun si la situation ne se rétablit pas et à remettre les constats d'infraction lorsque nécessaire.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

1^{er} juin 2020

93-20

Autorisation mandat à SNC Lavalin pour étude sur fossé de drainage développement Roy

CONSIDÉRANT la demande reçue pour canaliser un fossé dans le secteur de la rue des Roseaux;

CONSIDÉRANT que SNC Lavalin a déposé une proposition pour étudier le tout;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à donner le mandat à SNC Lavalin pour effectuer l'étude de faisabilité pour un fossé de drainage dans le développement Roy selon la proposition du 28 mai 2020 au coût de 3 685 \$ + taxes

Le tout sera financé à même le règlement d'emprunt pour le développement résidentiel en vigueur.

94-20

Autorisation discussion et mandat professionnel projet ensemble immobilier

CONSIDÉRANT la proposition reçue d'un promoteur pour la construction de logement sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de discuter du dossier avec le promoteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vérifier la forme d'aide possible par un professionnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rencontrer un professionnel pour discuter des possibilités pour la création d'un ensemble immobilier sur notre territoire selon les lois municipales en vigueur;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à avoir des discussions avec le promoteur et mandate Me Martin Bouffard de Morency pour préparer une entente concernant le projet d'ensemble immobilier ou de logement sur le territoire, le tout selon la proposition reçue soit 3 000 \$ + taxes à financer selon le budget de fonctionnement.

95-20

Autorisation prolongement délai de paiement sans frais ni intérêts

CONSIDÉRANT la résolution 48-20;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire mondiale se prolonge;

CONSIDÉRANT que plusieurs de nos citoyens sont en isolement obligatoire et ne peuvent entrer au travail;

CONSIDÉRANT les modalités de paiement de taxes et autres factures en vigueur;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à prolonger la modification au taux d'intérêt et pénalité sur les comptes et ajustement de taxes ainsi qu'autres dû à 0% jusqu'au 1^{er} août 2020.

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande à tous ceux qui le peuvent de respecter quand même les échéances prévues pour éviter à la municipalité de devoir emprunter et devoir hausser les taxes dans le futur. Le conseil municipal de Sainte-Hénédine pourra modifier cette résolution selon l'état de la situation pour établir de nouvelles modalités lorsqu'il le jugera opportun.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

1^{er} juin 2020

96-20

Autorisation achat matériel pour sécurisation des immeubles municipaux en raison de la pandémie

CONSIDÉRANT la situation de crise sanitaire actuelle;
CONSIDÉRANT les règles de désinfection de la santé publique en vigueur;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière
et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général
secrétaire-trésorier à faire l'achat de matériel de désinfection pour faire
l'entretien selon les normes de la santé publique.

97-20

Nomination responsable de la «Bibliothèque La Détente» et autorisation versement subvention

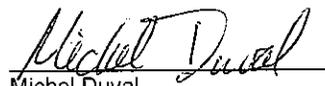
CONSIDÉRANT le remplacement de Mme Doris Drouin Dubreuil par Mme
Valérie Hins suggéré par le comité de la bibliothèque;
CONSIDÉRANT que le réseau Biblio demande que le tout soit officialisé par
une résolution du conseil municipal;
Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda
et résolu unanimement
Que Mme Valérie Hins soit nommée responsable de la bibliothèque
municipale La Détente à compter du 25 mai 2020.
Le conseil municipal de Sainte-Hénédine tient à remercier et souligner le
travail fait par Mme Doris Drouin Dubreuil depuis plus de trois (3) décennies
pour la bibliothèque municipale de Sainte-Hénédine.
Le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le versement de la moitié
de la subvention prévue pour ce premier versement.

98-20

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.
Il est vingt et une heure trente-trois (21h33).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval,
Maire


Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés